



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
16 MAI 2022**

Date de convocation : 12 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 16 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARÇAY, légalement convoqué le jeudi 12 mai 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie RENAUDEAU, Premier adjoint, qui assure l'intérim, le Maire, Monsieur Jean-François CESSAC étant absent.

En présence de Mesdames et Messieurs Eric ANEZO, Bernadette BONGRAND, Francis BOUTIN, Nathalie DESCHAMPS, Michel DESHOULIERES, Bruno GARREAU, Roxanne NAKACHE, Dominique PEIGNAUX, Nathalie PENOT-COINDRE, Yves PETIBON formant la majorité des membres en exercice

Absents :

- Monsieur Jean-François CESSAC donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie RENAUDEAU
- Monsieur Mathieu MABROUQUE donne pouvoir à Monsieur Bruno GARREAU
- Monsieur Julien PILTÉ donne pouvoir à Monsieur Francis BOUTIN
- Madame Delphine BERGÉ (arrivée à 19h02 après l'élection du secrétaire)
- Madame Véronique BRÉMONT (arrivée à 19h02 après l'élection du secrétaire)
- Madame Sandrine GAUDRON
- Madame Marie HENOT
- Madame Sophie LESCORNEZ

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 11

Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 14

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection à main levée du secrétaire de séance. Madame Bernadette BONGRAND a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2022

B) Délibérations

- | | |
|---------------|---|
| 2022 1605 023 | Convention entre l'association FC VAL et la commune de Larçay pour l'organisation d'un beach soccer |
| 2022 1605 024 | Modification du règlement relatif à l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'acquisition d'un vélo |
| 2022 1605 025 | Approbation du rapport annuel 2021 du service de l'eau |
| 2022 1605 026 | Décision Modificative N°1 : Budget Principal |
| 2022 1605 027 | Décision Modificative N°1 : Budget Eau |

2022 1605 028

Convention entre l'association « Le Théâtre de l'Éphémère » et la commune de Larçay pour la mise à disposition de la salle François Mitterrand pour l'organisation de représentations théâtrales

00 - Informations au Conseil Municipal au titre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

01 – Divers

A / Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2022

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

B / Délibérations du Conseil Municipal

2022 1605 023	Convention entre l'association FC VAL et la commune de Larçay pour l'organisation d'un beach soccer
---------------	---

Monsieur Jean-Marie RENAUDEAU, adjoint en charge du monde associatif, informe le Conseil Municipal que le Football Club de Véretz-Azay-Larçay (FC VAL) organise un beach soccer du vendredi 17 juin au dimanche 26 juin 2022.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les termes de la convention présentée,
- Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant, pièce ou document relatif à celle-ci.

2022 1605 024	Modification du règlement relatif à l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'acquisition d'un vélo
---------------	---

Monsieur Yves PETIBON, conseiller municipal délégué à la prévention des risques, rappelle que par délibération n°2021 2004 026, le Conseil Municipal a adopté le règlement relatif à l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'acquisition d'un vélo.

Après lecture du règlement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les termes du règlement présenté,
- **Autorise** la Commune de LARÇAY à attribuer une subvention selon les modalités définies dans le règlement

2022 1605 025	Approbation du rapport annuel 2021 du service de l'eau
---------------	--

Monsieur Francis BOUTIN, adjoint en charge des réseaux, rappelle que, depuis 1995, et en vertu du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, la collectivité est tenue de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu annuel de gestion présenté.

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, rappelle que le Conseil Municipal, par délibération n° 2022 2803 021, a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur des victimes du conflit Ukrainien. Pour ce faire, il est nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif sous la forme de virement de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

(Gestionnaire finances)

022 Dépenses imprévues :	- 500 €
6574 Subvention de fonctionnement :	+ 500 €

Madame Bernadette BONGRAND informe le Conseil Municipal que :

- La commune de Larçay a perçu un dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants qu'elle doit reverser. Or, cette dépense n'était pas prévue au budget. Il est nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif sous la forme de virement de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

(Gestionnaire finances)

7391172 Dégrèvement de taxe d'habitation sur logements vacants	1 075 €
--	---------

FONCTIONNEMENT RECETTES :

(Gestionnaire finances)

73111 Impôts directs locaux	1 075 €
-----------------------------	---------

- Des travaux d'éclairage public ont été effectués par la Communauté Touraine Est Vallées sur le parking de la salle François Mitterrand. Un fonds de concours est demandé. Or, cette dépense n'était pas prévue au budget. Il est donc nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif sous la forme de virement de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

(Gestionnaire finances)

022 Dépenses imprévues :	- 7 650 €
023 Virement à la section d'investissement :	+ 7 650 €

INVESTISSEMENT RECETTES :

(Gestionnaire finances)

021 Virement de la section de fonctionnement :	+ 7 650 €
--	-----------

INVESTISSEMENT DEPENSES :

(Gestionnaire Voirie)

2041512 Bâtiments et installations	+ 7 650 €
------------------------------------	-----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives énoncées ci-dessus.

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, informe le Conseil Municipal que lors de la facturation de l'eau, la commune de Larçay perçoit la redevance pollution eau qu'elle doit reverser l'année suivante à l'Agence de l'Eau. Or, le montant provisionné au budget n'est pas suffisant. Il est donc nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif sous la forme de virement de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

(Gestionnaire finances)

701249 Reversement redevance pollution + 610 €

FONCTIONNEMENT RECETTES :

(Gestionnaire finances)

701241 Redevance pollution - 610 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative énoncée ci-dessus.

Convention entre l'association « Le Théâtre de l'Éphémère » et la commune de Larçay pour la mise à disposition de la salle François Mitterrand pour l'organisation de représentations théâtrales

Monsieur Jean-Marie RENAUDEAU, adjoint en charge de la culture, informe le Conseil Municipal que l'association « Le Théâtre de l'Éphémère » organise un festival de théâtre entre le 02 et le 06 juin 2022.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les termes de la convention présentée,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout avenant, pièce ou document relatif à celle-ci.

Monsieur le Maire étant empêché, Monsieur le 1^{er} adjoint lève la séance à 19h39.

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint

Jean-Marie RENAUDEAU

Le secrétaire de séance,

Bernadette BONGRAND